



MRC
Deux-Montagnes

MRC de Deux-Montagnes Fonds Régions et Ruralité - Cadre d'intervention pour la Vitalité du territoire

VOLET 2

Adopté le 15 décembre 2025

Résolution # 2025-268

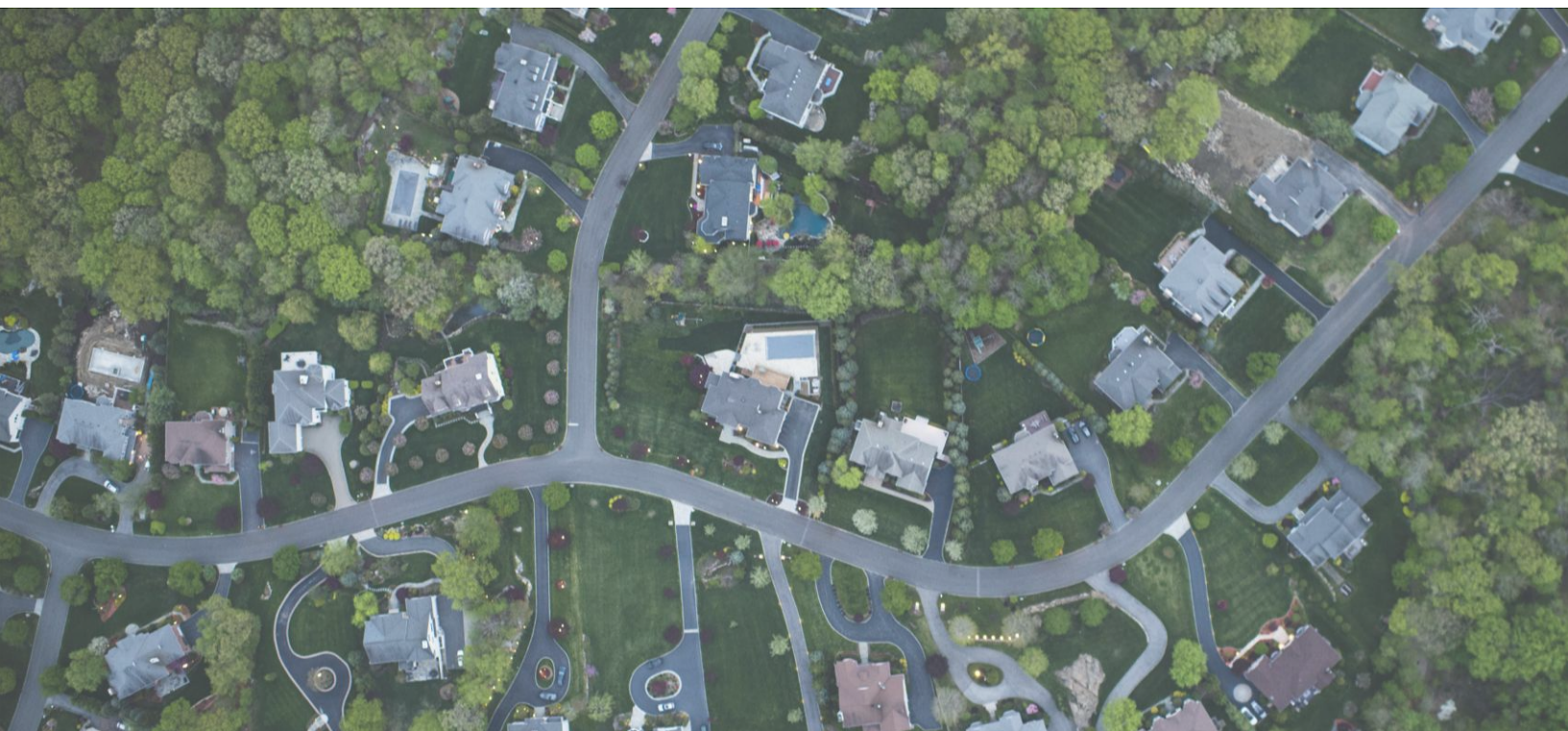
En partenariat avec :

Québec 



Table des matières

Contexte et démarche	3
Synthèse du diagnostic territorial	6
Vision stratégique	8
Priorités d'intervention	10
Indicateurs et cibles	17
Mécanismes de mise en œuvre	25
Annexe	36



Contexte et démarche

Qu'est-ce que le cadre d'intervention pour la vitalité des territoires ?

Dans un contexte de transformation territoriale marqué par des défis croissants, tels que l'évolution sociodémographique, le maintien du dynamisme économique et de la cohésion sociale, la pénurie de logements, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la mobilité des personnes, les MRC sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans la planification du développement régional.

Le Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires, exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue un outil de référence pour définir ses priorités d'intervention. Il permet à la MRC d'identifier ses enjeux et de préciser les actions à entreprendre afin de soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire. Ce document constitue l'outil principal de gestion des sommes allouées dans le cadre du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR).

La MRC de Deux-Montagnes a profité de cette démarche pour engager une réflexion collective sur l'avenir de son territoire.

S'appuyant sur une vision commune, le cadre d'intervention s'aligne sur les enjeux prioritaires et les attentes exprimées par les municipalités et leurs partenaires.

Il servira à orienter le développement du territoire au cours des prochaines années et permettra à la MRC de mieux planifier, coordonner et prioriser les actions nécessaires pour bâtir un milieu de vie durable, inclusif et attractif.

Les objectifs du cadre d'intervention¹

Définir et diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC accompagnée des priorités d'intervention

Assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention

Mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'actions collectives durables

Simplifier le processus de reddition de comptes en matière de développement local et régional

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégataire: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 4.

Une démarche réalisée en six étapes

L'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité et l'occupation des territoires de la MRC de Deux-Montagnes repose sur une réflexion collective menée selon un processus structuré.

La démarche a débuté par un portrait territorial approfondi, basé sur l'analyse de données sociodémographiques, économiques, environnementales, de logement et de mobilité. Ce diagnostic a été enrichi par des consultations auprès des sept municipalités, permettant de mieux cerner les réalités locales, de faire émerger les enjeux propres à chaque secteur et de mettre en lumière les forces et défis du territoire.

À partir des constats du diagnostic, la MRC a structuré le cadre d'intervention autour de cinq enjeux majeurs, une vision de développement commune et cinq priorités d'intervention. Celles-ci ont été traduites en actions concrètes, accompagnées d'une matrice d'évaluation des sources de financement disponibles pour soutenir leur mise en œuvre.

Les six grandes étapes de la démarche

- 1. Diagnostic territorial : analyse des données sociodémographiques, économiques, environnementales, de logement et de mobilité.**
- 2. Consultations : groupes de discussion avec les sept municipalités.**
- 3. Analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et identification des enjeux prioritaires.**
- 4. Validation d'une vision de développement partagée pour l'ensemble du territoire.**
- 5. Élaboration des priorités d'intervention et d'un plan d'action structurant.**
- 6. Rédaction du cadre d'intervention final, incluant une matrice d'évaluation des sources de financement.**

Synthèse du diagnostic territorial

Synthèse du diagnostic territorial

Cette synthèse du diagnostic met en évidence les principaux constats qui ont orienté l'identification des enjeux et la définition des priorités d'intervention.

Social : La MRC connaît une croissance démographique modérée, marquée par un vieillissement de la population et une diversité culturelle croissante. Bien que le niveau de vie soit généralement élevé, des poches de pauvreté et une hausse de l'itinérance sont observées. Les disparités économiques et sociales entre municipalités, combinées à la concentration des services sociaux à Saint-Eustache, soulignent la nécessité d'adapter l'offre aux besoins d'une population diversifiée.

Économie : La vitalité économique se concentre à Saint-Eustache, qui regroupe plus de la moitié des entreprises et des emplois de la MRC. Certaines municipalités fonctionnent comme des villes-dortoirs, avec une faible offre commerciale et une dépendance aux pôles externes. Le secteur agroalimentaire demeure un pilier économique, notamment à Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide, Saint-Eustache et Oka, et le potentiel de développement est renforcé par l'arrivée du REM.

Logement : Le parc immobilier est dominé par les maisons unifamiliales, avec un manque de logements locatifs, abordables et sociaux. Les contraintes environnementales et la rareté des terrains vacants limitent les possibilités de développement résidentiel, d'attractivité de jeunes familles et de rétention de la population. La densification est envisagée, mais soulève des enjeux d'acceptabilité sociale.

Mobilité : La MRC présente une forte dépendance à l'automobile, une accessibilité limitée au transport collectif et un réseau cyclable régional peu connecté localement. L'arrivée du REM constitue une opportunité structurante, mais nécessite une coordination intermunicipale.

Environnement : Plusieurs municipalités sont confrontées à des risques d'inondation et à des infrastructures inadéquates pour la gestion des eaux pluviales, ce qui exige une approche résiliente en matière d'aménagement durable.

Tourisme et culture : Malgré des attraits culturels et patrimoniaux, l'offre touristique reste insuffisamment mise en valeur. L'agrotourisme et l'accès aux plans d'eau représentent des leviers importants, mais leur potentiel est limité par des contraintes de circulation. Le développement d'événements culturels et de projets structurants demeure essentiel pour renforcer l'attractivité régionale.

5 enjeux prioritaires

Aménagement durable

Pression croissante sur le développement de milieux de vie durables, accessibles et adaptés ainsi que faible diversité dans le parc immobilier

Mobilité

Logistique de mobilité complexe

Territoire et environnement

Impact des contraintes environnementales sur la gestion territoriale

Socioéconomique

Des réalités socioéconomiques locales contrastées

Tourisme et culture

Valorisation du potentiel touristique et culturel

Vision stratégique

Vision stratégique

La vision adoptée par la MRC de Deux-Montagnes incarne une ambition claire : bâtir un territoire prospère, résilient et inclusif, où la qualité de vie des citoyens demeure au cœur des décisions. Elle s'appuie sur la richesse des paysages naturels, la vitalité culturelle et le dynamisme économique pour créer un cadre de vie harmonieux et durable. Cette vision vise à conjuguer développement économique, vitalité sociale et préservation environnementale, afin d'offrir un milieu attractif pour les familles, les entreprises et les visiteurs.

Par le biais de cet exercice, la MRC réaffirme la vision énoncée dans son schéma d'aménagement et de développement, en l'adaptant et la consolidant comme fondement de ses priorités d'intervention pour les prochaines années.

« La MRC de Deux-Montagnes est prospère et résiliente. Forte de son identité culturelle, agricole et paysagère, elle se démarque par sa diversité écologique, économique et sociale. Attractive pour les familles et les entreprises, elle offre un cadre enchanteur et idéal pour y vivre et y travailler. »



Priorités d'intervention

Cinq priorités d'intervention pour assurer la vitalité du territoire

Le cadre d'intervention repose sur cinq grandes priorités, qui constituent les assises stratégiques sur lesquelles la MRC de Deux-Montagnes entend structurer ses actions au cours des prochaines années afin de favoriser la vitalité et le développement harmonieux de son territoire.

Dans une perspective de résilience, de prospérité et de qualité de vie, ces priorités s'inscrivent directement dans la continuité des enjeux identifiés précédemment. Elles couvrent les dimensions clés de la vitalité du territoire: aménagement durable, mobilité, territoire et environnement, économie ainsi que tourisme et culture. Chaque priorité se déclinera par la suite en chantiers d'action concrets qui guideront leur mise en œuvre.



Priorité Aménagement durable

Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens



Priorité Mobilité

Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie



Priorité Territoire et environnement

Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques



Priorité Économie

Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales



Priorité Tourisme et culture

Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire



Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens

Au cours des prochaines années, la MRC de Deux-Montagnes entend renforcer sa capacité d'accueil en favorisant le développement de milieux de vie durables, accessibles et adaptés. Cette priorité vise à répondre aux besoins actuels et futurs des familles, des aînés et des personnes à revenu modeste, tout en préservant la qualité des milieux de vie.

Pour cela, la MRC souhaite privilégier une planification cohérente et intégrée, incluant le développement, le redéveloppement et la valorisation des espaces existants et/ou sous-utilisés afin d'optimiser l'utilisation des terrains, de limiter l'étalement urbain et de favoriser l'acceptabilité sociale. L'objectif est de créer des milieux de vie inclusifs et dynamiques, intégrant des logements abordables, sociaux et adaptés, dans une logique de développement durable.

Cette priorité vise aussi à renforcer l'attractivité du territoire et à soutenir la rétention des familles et des aînés, grâce à une collaboration étroite avec les promoteurs, les organismes communautaires et les instances gouvernementales afin de mobiliser les leviers financiers et réglementaires nécessaires à la réalisation de quartiers complets, offrant diversité résidentielle, services et infrastructures adaptés.

Actions

- 1** Soutenir le développement, le redéveloppement et la valorisation des espaces existants et/ou sous-utilisés afin de permettre une meilleure mixité résidentielle et des services adaptés aux besoins.
- 2** Soutenir les démarches de recherche de financement et la mise en place d'un fond régional logements afin de concrétiser la réalisation de projets (ex. : abordables, acquisition de terrain, décontamination).
- 3** Mettre en place des incitatifs pour favoriser l'implantation de logements et les aménagements durables contribuant à dynamiser les quartiers.
- 4** Appuyer les ententes sectorielles existantes et en conclure de nouvelles avec les partenaires gouvernementaux et communautaires pour favoriser l'accès à des logements abordables et sociaux, en mobilisant les ressources régionales et en coordonnant les initiatives sur l'ensemble du territoire.
- 5** Mettre en place et encadrer les appels à projets portant sur l'aménagement durable auprès des municipalités et des villes.



Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie

La mobilité constitue un pilier essentiel pour la vitalité et la compétitivité du territoire. La MRC s'engage à concevoir une stratégie intégrée qui favorise la complémentarité entre le transport collectif, la mobilité active et les déplacements motorisés.

Cette priorité vise à planifier des solutions durables qui répondent aux besoins actuels et futurs des citoyens, tout en favorisant la complémentarité entre le transport collectif, la mobilité active et les déplacements motorisés. L'arrivée du REM représente une opportunité stratégique pour repenser l'organisation des déplacements et renforcer la connectivité régionale.

Cette planification s'accompagnera d'une réflexion sur l'aménagement des espaces publics et des corridors intermunicipaux, afin de sécuriser et encourager les déplacements actifs, d'optimiser les pôles de rabattement vers le transport collectif et de développer des solutions innovantes pour desservir les secteurs moins accessibles. À terme, cette approche permettra de réduire la dépendance à l'automobile, d'améliorer la fluidité des déplacements et de soutenir la transition écologique, tout en garantissant une accessibilité équitable aux pôles économiques, aux services et aux milieux de vie.

Actions

- 1** Appuyer la mise en œuvre de plans de mobilité interrégionale et urbaine pour assurer une cohérence entre les municipalités et optimiser les déplacements.
- 2** Favoriser le développement d'aménagement et d'infrastructures favorisant l'utilisation de la mobilité active, les déplacements intermunicipaux et la sécurité (halte, marquage, station).
- 3** Mettre en place une cellule de coordination intermunicipale en mobilité pour assurer une concertation continue entre les municipalités et harmoniser les projets de transport.
- 4** Consolider les ententes sectorielles existantes et en développer de nouvelles avec les instances gouvernementales et les acteurs régionaux pour planifier des solutions de mobilité durable, en favorisant la synergie intermunicipale et la coordination des investissements.
- 5** Organiser et structurer la mise en place des appels à projets dédié à la mobilité auprès des municipalités et des villes.



Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques

Dans un contexte marqué par les changements climatiques et la présence de milieux sensibles, la MRC entend adopter une approche proactive en matière d'aménagement durable. Cette priorité repose sur la valorisation des milieux naturels et la modernisation des infrastructures pour accroître la résilience des communautés.

Pour y parvenir, la MRC vise à assurer la mise en œuvre de pratiques innovantes pour prévenir les inondations, réduire les impacts environnementaux et soutenir la transition écologique.

Au-delà de la simple conformité réglementaire, la MRC souhaite intégrer la résilience climatique de son développement territorial. Cela signifie anticiper les aléas climatiques, adapter les infrastructures pour faire face aux événements extrêmes et promouvoir des solutions adaptées à la réalité de chacun des municipalités. Cette priorité inclut également la sensibilisation des citoyens et des acteurs locaux, afin de renforcer la capacité collective à s'adapter aux risques et à réduire la vulnérabilité des milieux de vie.

Actions

- 1** Mettre en place un programme de sensibilisation et un guide régional de bonnes pratiques pour promouvoir la gestion responsable du territoire et l'aménagement durable auprès des citoyens.
- 2** Soutenir les propriétaires dans l'adaptation de leurs habitations face aux risques environnementaux.
- 3** Appuyer la modernisation des infrastructures municipales et soutenir les initiatives locales visant à renforcer la résilience et la capacité des quartiers et villages face aux aléas climatiques.
- 4** Soutenir les ententes sectorielles en cours et en conclure de nouvelles pour assurer un aménagement cohérent et résilient du territoire, en intégrant la concertation des partenaires et la mise en valeur des milieux de vie.
- 5** Organiser et structurer la mise en place des appels à projets touchant le territoire et l'environnement auprès des municipalités et des villes.



Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales

La MRC de Deux-Montagnes souhaite faire de la diversité de ses municipalités un moteur de développement économique. Cette priorité vise à capitaliser sur les forces et les vocations propres à chaque milieu pour créer des pôles complémentaires et attractifs. En misant sur les atouts locaux, la MRC entend stimuler l'investissement, soutenir l'entrepreneuriat et favoriser l'émergence de projets structurants qui génèrent des retombées économiques durables.

Pour cela, la MRC souhaite stimuler la compétitivité régionale en développant des pôles économiques thématiques et en appuyant des projets identitaires co-construits avec les communautés locales. Elle entend également renforcer le dynamisme de son secteur agricole, véritable levier économique pour la région. Par ailleurs, elle vise à soutenir son tissu d'entreprises et d'entrepreneurs afin de les aider à relever leurs défis, encourager la création d'entreprises et assurer leur pérennité.

La MRC encouragera finalement la mutualisation des services et la mise en place d'initiatives collaboratives afin de renforcer la capacité d'agir des municipalités face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Actions

- 1 Soutenir le développement du secteur agricole ainsi que des pôles économiques thématiques de chaque localité.
- 2 Mettre en place un programme de soutien et un fonds régional pour appuyer les projets municipaux à caractère identitaire et encourager la co-construction de projets avec les communautés locales.
- 3 Encourager la mutualisation des services pour optimiser et renforcer la capacité d'intervention des municipalités.
- 4 Soutenir la mise en place d'initiatives favorisant le partage d'expertises et de ressources pour développer des solutions communes (ex. : laboratoires intermunicipaux, plateforme régionale).
- 5 Développer le mentorat par le recrutement de mentors, la promotion auprès des entrepreneurs et la mise en place d'initiatives favorisant la pérennité des entreprises.
- 6 Accompagner les entreprises et les organismes dans leurs défis stratégiques et opérationnels, autant dans le démarrage, la croissance, le transfert, l'accès au financement, la transformation numérique, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, la commercialisation et autres enjeux.
- 7 Soutenir les ententes sectorielles existantes et conclure de nouvelles ententes avec des partenaires gouvernementaux et locaux pour développer des projets structurants en économie, en favorisant la concertation et la gouvernance partagée.
- 8 Organiser et structurer la mise en place des appels à projets axés sur l'économie auprès des municipalités et des villes.



Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire

La MRC de Deux-Montagnes dispose d'un patrimoine naturel, agricole et culturel exceptionnel qui constitue un levier stratégique pour son attractivité et sa vitalité économique. Cette priorité vise à valoriser davantage ces atouts en structurant une offre récréotouristique, agrotouristique et culturelle distinctive.

Pour cela, la MRC souhaite créer des expériences authentiques qui reflètent l'identité du territoire, tout en favorisant la diversification des activités. Pour y parvenir, la MRC entend déployer une stratégie concertée avec les acteurs locaux et régionaux, axée sur la création de circuits thématiques, la valorisation des paysages, du caractère agricole et de sites patrimoniaux, la création d'événements d'envergure, ainsi que le développement d'initiatives adaptées aux nouvelles tendances touristiques.

Cette approche s'inscrit également en cohérence avec la mise en place d'une marque territoriale forte, capable de positionner la MRC comme une destination incontournable. À terme, il est souhaité que le récréotourisme, l'agrotourisme et la culture deviennent des moteurs de développement durable, générant des retombées économiques significatives et contribuant à l'identité et au rayonnement du territoire.

Actions

- 1 Développer une marque territoriale récréotouristique et/ou agrotouristique forte et distinctive.
- 2 Créer de nouveaux circuits récréotouristiques et/ou agrotouristiques régionaux.
- 3 Développer des partenariats avec les entreprises locales pour offrir des expériences récréotouristiques et agrotouristiques intégrées.
- 4 Soutenir le développement d'événements culturels.
- 5 Appuyer les ententes sectorielles déjà en place et en établir de nouvelles avec des acteurs culturels, récréotouristiques et agrotouristiques pour valoriser le patrimoine et les identités locales, en mobilisant les ressources régionales et gouvernementales.
- 6 Organiser et structurer la mise en place des appels à projets portant sur le récréotourisme, l'agrotourisme et la culture auprès des municipalités et des villes.

Indicateurs et cibles

Indicateurs et cibles

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace du cadre d'intervention et de démontrer les progrès réalisés, il est essentiel de définir des indicateurs et des cibles pour chacune des actions prévues. Ces indicateurs constituent des moyens permettant de mesurer, de manière objective et transparente, l'atteinte des objectifs fixés. Ils offrent une base factuelle pour apprécier les efforts déployés et rendre compte des résultats aux partenaires et aux instances gouvernementales.

L'établissement d'indicateurs répond à plusieurs finalités :

Suivi de la réalisation des actions : vérifier si les initiatives prévues sont mises en œuvre conformément aux engagements.

Évaluation de l'efficacité : mesurer l'impact des actions sur la vitalité du territoire et la qualité de vie des citoyens.

Amélioration continue : identifier les écarts et ajuster les actions et interventions pour maximiser les retombées.

Transparence et reddition de comptes : fournir des données fiables pour démontrer la pertinence des investissements et des choix stratégiques.

Ces indicateurs, qu'ils soient quantitatifs (nombre de projets réalisés, montants investis, taux d'utilisation) ou qualitatifs (niveau de satisfaction, perception des acteurs), permettront à la MRC de Deux-Montagnes de suivre l'évolution de ses priorités et de s'assurer que les efforts consentis contribuent réellement à la vitalité du territoire.





Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens

Actions	Indicateurs	Cibles
1 Soutenir le développement, le redéveloppement et la valorisation des espaces existants et/ou sous-utilisés afin de permettre une meilleure mixité résidentielle et des services adaptés aux besoins.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'initiatives soutenues	<ul style="list-style-type: none">• 2 initiatives par année
2 Soutenir les démarches de recherche de financement et la mise en place d'un fond logements régional pour concrétiser la réalisation de projets (ex. : abordables, acquisition de terrain, décontamination).	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets accompagnés ou appuyés	<ul style="list-style-type: none">• 2 projets par année
3 Mettre en place des incitatifs pour favoriser l'implantation de logements et les aménagements durables contribuant à dynamiser les quartiers.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'incitatifs mis en place	<ul style="list-style-type: none">• 1 incitatif par année
4 Appuyer les ententes sectorielles existantes et en conclure de nouvelles avec les partenaires gouvernementaux et communautaires pour favoriser l'accès à des logements abordables et sociaux, en mobilisant les ressources régionales et en coordonnant les initiatives sur l'ensemble du territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ententes sectorielles conclues	<ul style="list-style-type: none">• 1 entente sectorielle par année
5 Mettre en place et encadrer les appels à projets portant sur l'aménagement durable auprès des municipalités et des villes.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'appels à projet lancé• Nombre de projets approuvés	<ul style="list-style-type: none">• 1 appel à projet par année• 2 projets par année



Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie

Actions	Indicateurs	Cibles
1 Appuyer la mise en œuvre de plans de mobilité interrégionale et urbaine pour assurer une cohérence entre les municipalités et optimiser les déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans adoptés • Nombre de municipalités impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 plan • 2 municipalités
2 Favoriser le développement d'aménagement et d'infrastructures favorisant l'utilisation de la mobilité active, les déplacements intermunicipaux et la sécurité (halte, marquage, station).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets d'aménagements accompagnés ou appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 projets par année
3 Mettre en place une cellule de coordination intermunicipale en mobilité pour assurer une concertation continue entre les municipalités et harmoniser les projets de transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres annuelles de la cellule • Nombre de municipalités impliquées dans la cellule 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres par année • 2 municipalités
4 Consolider les ententes sectorielles existantes et en développer de nouvelles avec les instances gouvernementales et les acteurs régionaux pour planifier des solutions de mobilité durable, en favorisant la synergie intermunicipale et la coordination des investissements.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ententes sectorielles conclues 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 entente sectorielle par année
5 Organiser et structurer la mise en place des appels à projets dédié à la mobilité auprès des municipalités et des villes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet lancé • Nombre de projets approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 appel à projet par année • 2 projets par année



Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques

Actions		Indicateurs	Cibles
1	Mettre en place un programme de sensibilisation et un guide régional de bonnes pratiques pour promouvoir la gestion responsable du territoire et l'aménagement durable auprès des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils ou événements de sensibilisation diffusés ou communiqués • Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 outils ou événements par année • 20 participants par événement par année
2	Soutenir les propriétaires dans l'adaptation de leurs habitations face aux risques environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propriétés accompagnées 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 propriétés par année
3	Appuyer la modernisation des infrastructures municipales et soutenir les initiatives locales visant à renforcer la résilience et la capacité des quartiers et villages face aux aléas climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives soutenues ou appuyées / infrastructures adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 initiatives ou infrastructures par année
4	Soutenir les ententes sectorielles en cours et en conclure de nouvelles pour assurer un aménagement cohérent et résilient du territoire, en intégrant la concertation des partenaires et la mise en valeur des milieux de vie.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ententes sectorielles conclues 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 entente sectorielle par année
5	Organiser et structurer la mise en place des appels à projets touchant le territoire et l'environnement auprès des municipalités et des villes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet lancé • Nombre de projets approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 appel à projet par année • 2 projets par année



Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales

Actions	Indicateurs	Cibles
1 Soutenir le développement du secteur agricole ainsi que des pôles économiques thématiques de chaque localité.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'outils ou événements diffusés ou communiqués, ou projets accompagnés ou appuyés• Nombre de participants	<ul style="list-style-type: none">• 2 outils ou événements ou projets ou événements par année• 20 participants par événements par année
2 Mettre en place un programme de soutien et un fonds régional pour appuyer les projets municipaux à caractère identitaire et encourager la co-construction de projets avec les communautés locales.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets accompagnés ou appuyés	<ul style="list-style-type: none">• 2 projets par année
3 Encourager la mutualisation des services pour optimiser et renforcer la capacité d'intervention des municipalités.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de services partagés• Nombre d'ententes intermunicipales conclues• Nombre de municipalités impliquées	<ul style="list-style-type: none">• 1 service• 1 entente intermunicipale• 2 municipalités
4 Soutenir la mise en place d'initiatives favorisant le partage d'expertises et de ressources pour développer des solutions communes (ex. : laboratoires intermunicipaux, plateforme régionale).	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'initiatives soutenues	<ul style="list-style-type: none">• 1 initiative par année



Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales

Actions	Indicateurs	Cibles
5 Développer le mentorat par le recrutement de mentors, la promotion auprès des entrepreneurs et la mise en place d'initiatives favorisant la pérennité des entreprises.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'outils ou événements diffusés ou communiqués	<ul style="list-style-type: none">• 2 outils ou événements par année
6 Accompagner les entreprises et les organismes dans leurs défis stratégiques et opérationnels, autant dans le démarrage, la croissance, le transfert, l'accès au financement, la transformation numérique, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, la commercialisation et autres enjeux.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'entreprises ou organismes accompagnés• Nombre d'outils ou événements diffusés ou communiqués	<ul style="list-style-type: none">• 30 entreprises ou dirigeants par année• 2 outils ou événements par année
7 Soutenir les ententes sectorielles existantes et conclure de nouvelles ententes avec des partenaires gouvernementaux et locaux pour développer des projets structurants en économie (ex. : pôles thématiques, économie circulaire), en favorisant la concertation et la gouvernance partagée.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ententes sectorielles conclues	<ul style="list-style-type: none">• 1 entente sectorielle par année
8 Organiser et structurer la mise en place des appels à projets axés sur l'économie auprès des municipalités et des villes	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'appels à projet lancé• Nombre de projets approuvés	<ul style="list-style-type: none">• 1 appel à projet par année• 2 projets par année



Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire

Actions		Indicateurs	Cibles
1	Développer une marque territoriale récréotouristique et/ou agrotouristique forte et distinctive.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils ou événements diffusés ou communiqués 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 outils ou événements par année
2	Créer de nouveaux circuits récréotouristiques et/ou agrotouristiques régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 partenaires par projet
3	Développer des partenariats avec les entreprises locales pour offrir des expériences récréotouristiques et agrotouristiques intégrées.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats conclus • Nombre d'entreprises impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 partenariat par année • 2 entreprises ou partenariats par année
4	Soutenir le développement d'événements culturels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements organisés • Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 événement par année • 10 participants par événement
5	Appuyer les ententes sectorielles déjà en place et en établir de nouvelles avec des acteurs culturels, récréotouristiques et agrotouristiques pour valoriser le patrimoine et les identités locales, en mobilisant les ressources régionales et gouvernementales.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ententes sectorielles conclues 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 entente sectorielle par année
6	Organiser et structurer la mise en place des appels à projets portant sur le récréotourisme, l'agrotourisme et la culture auprès des municipalités et des villes.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'appels à projet lancé • Nombre de projets approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 appel à projet par année • 2 projets par année

Mécanismes de mise en œuvre

Gouvernance

La mise en œuvre et le suivi du Cadre d'intervention reposent sur une structure de gouvernance claire et transparente, impliquant la MRC et ses partenaires municipaux. Cette structure assure la réalisation des engagements établis, favorise la participation des acteurs du territoire et prévient les conflits d'intérêts.

Responsabilité de mise en œuvre

La direction générale de la MRC est responsable de la mise en œuvre du Cadre d'intervention et de l'atteinte des objectifs fixés. Ses principales responsabilités sont :

1. Coordonner la mise en œuvre du cadre d'intervention.
2. Assurer le suivi des actions et des projets financés.
3. Produire les rapports annuels pour la reddition de comptes.
4. Assurer la réalisation des actions qui sont directement portées par la MRC.
5. Suivre les indicateurs de performance établis pour chaque priorité.
6. Veiller à l'atteinte des cibles associées aux actions prévues.
7. Assurer la reddition de comptes auprès de la population et du MAMH.
8. Réviser et ajuster les priorités annuellement, en fonction de l'évolution des besoins et du contexte territorial.

La MRC ne réalise pas seule l'ensemble des actions prévues dans le plan. La collaboration des villes, des municipalités ainsi que des autres organisations du territoire est essentielle à la mise en œuvre des actions et constitue une condition de succès du Cadre d'intervention.

2. Comité consultatif

En plus que d'impliquer des acteurs pouvant nécessiter la réalisation d'une action, la MRC s'entend constituer un comité - cadre d'intervention FRR, composé de représentants de la MRC et des municipalités, afin de garantir une approche concertée.

Ce comité aura pour mandat :

1. Appuyer l'analyse des projets soumis et évaluer leur pertinence.
2. Formuler des recommandations pour la sélection des projets.
3. Appuyer la révision des priorités annuellement, en fonction de l'évolution des besoins et du contexte territorial.

Gouvernance

3. Prévention des conflits d'intérêts :

Des mécanismes sont mis en place pour assurer l'intégrité des décisions :

1. Déclaration obligatoire des intérêts pour tous les membres des comités.
2. Retrait en cas de lien direct avec un projet soumis.
3. Application des règles éthiques de la MRC et des dispositions légales en vigueur.

Modalités d'appui aux projets

A) Admissibilité

Les projets

Pour être admissible à une subvention dans le cadre du volet 2 – Développement territorial du FRR, une demande doit répondre aux critères¹ suivants :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et aux priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- S'inscrire dans au moins un des domaines d'intervention suivants : vitalité économique, dynamisme culturel, développement social, protection de l'environnement, ruralité, habitation, soutien aux municipalités locales, amélioration des milieux de vie, mise en valeur du patrimoine, aménagement et mise en valeur du territoire;
- Être conforme aux lois et règlements en vigueur, notamment ceux relatifs aux compétences municipales.

Les demandeurs

Les entités suivantes peuvent soumettre une demande :

- Municipalité locale;
- MRC;
- Autre organisme municipal;
- Communauté autochtone;
- Organisme à but non lucratif (OBNL);
- Coopérative;
- Entreprise à but lucratif (incorporée, enregistrée ou en nom collectif) disposant d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Tous les demandeurs doivent résider et exercer leurs activités au Québec.

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégué: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 10.

Modalités d'appui aux projets

Les ententes sectorielles

Les ententes sectorielles de développement sont admissibles lorsqu'elles visent l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le Cadre d'intervention de la MRC, conformément à l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*¹.

- Impliquer au minimum trois partenaires, soit la MRC, un ministère ou un organisme gouvernemental ou un autre partenaire (ex. : organisme communautaire, entreprise, institution);
- Reposer sur un plan d'action concerté entre les partenaires signataires;
- Prévoir une gouvernance partagée pour : la mise en œuvre des actions, la sélection des projets soutenus et le suivi des résultats;
- Respecter les normes des programmes gouvernementaux qui contribuent au financement de l'entente;
- Faire l'objet d'un rapport final déposé aux ministères et organismes signataires, incluant les dates de début et de fin des projets, la valeur admissible des projets, les types de projets et de demandeurs, le détail des sources de financement gouvernementales.



1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégué: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 10.

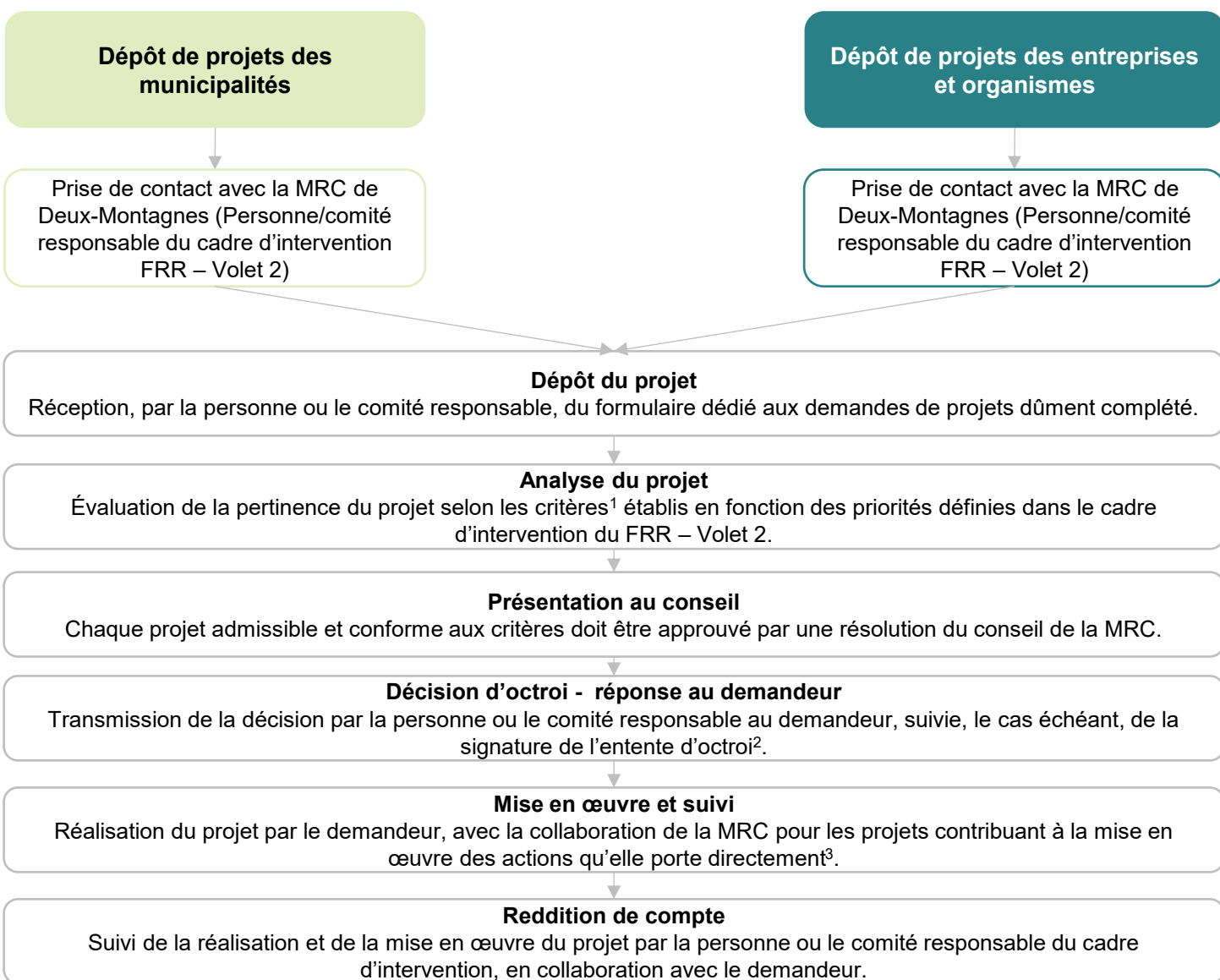
Modalités d'appui aux projets

1. .

B) Procédure de dépôt des projets

La figure ci-dessous illustre le processus de dépôt de projets dans le cadre du financement prévu au Volet 2 du cadre d'intervention du FRR. Ce processus distingue le traitement des projets déposés par une municipalité de celui des projets soumis par une entreprise ou un organisme, qui peuvent également bénéficier de l'aide financière offerte par ce cadre d'intervention.

Figure 1. Processus de dépôt et de sélection de projets



1. L'ensemble des critères de sélection se trouve à la page 31.

2. Les seuils et les conditions d'octroi d'aide financière sont disponibles à la page 32.

3. La liste des actions portées directement par la MRC est disponible dans la section : indicateurs et cibles

Modalités d'appui aux projets

C) Critères de sélection des projets

Afin d'assurer une utilisation optimale des fonds du Volet 2 du FRR, la MRC de Deux-Montagnes a retenu des critères de sélection qui garantissent la pertinence, la faisabilité et l'impact des projets sur la vitalité territoriale. Ces critères ont été choisis pour répondre aux objectifs stratégiques du cadre d'intervention et aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

1. Le projet est aligné avec au moins une priorité du cadre d'intervention, afin de garantir la cohérence stratégique et l'impact territorial.
2. Le projet est techniquement et financièrement réalisable (ressources humaines et opérationnelles disponibles), ce qui réduit les risques et assure la réalisation dans les délais.
3. Le projet génère des retombées territoriales et collectives, afin de maximiser les bénéfices pour la population et favoriser un développement durable.
4. Le projet favorise la création de synergies et de partenariats, pour encourager la concertation et l'effet levier des ressources.
5. Le projet n'entraîne pas d'impact négatif sur l'environnement, afin de préserver les milieux naturels et soutenir la transition écologique.
6. Le projet respecte les normes et conditions du FRR, garantissant la conformité légale et administrative.



Modalités d'appui aux projets

D) Seuils et conditions d'aide financière

Dans l'optique d'avoir une gestion équitable et efficace des fonds du Volet 2 du FRR, la MRC de Deux-Montagnes établit les seuils et conditions suivants pour l'octroi d'une aide financière aux projets admissibles.

1. Seuils de financement¹

- Montant maximal par projet : 500 000 \$
Ce plafond permet de soutenir des projets structurants tout en répartissant équitablement l'enveloppe disponible.
- Taux maximum de subvention :
 - Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif.
 - Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour tous les autres organismes admissibles.
 - 100 % des dépenses pour les ressources professionnelles de la MRC qui réalisent les priorités d'intervention.
- Maximum du cumul des Aides financières gouvernementales :
 - Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif.
 - Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour tous les autres organismes admissibles.
 - 100 % des dépenses de la MRC.
- Montant maximal par entente sectorielle de développement : 1 000 000 \$
- Montant maximal d'aide financière pour un établissement industriel ou commercial : 150 000 \$ à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.
- 1.1 Modalités modifiées à partir du 10 février 2026*.
- Taux maximum de subvention :
 - Jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif.
 - Jusqu'à 80 % des dépenses admissibles pour tous les autres organismes admissibles.
 - 100 % des dépenses admissibles pour les projets et les ressources professionnelles de la MRC qui réalisent les priorités d'intervention.
- Maximum du cumul des aides financières gouvernementales :

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégué : Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 14.

Modalités d'appui aux projets

- Jusqu'à 70 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif.
- Jusqu'à 100 % des dépenses admissibles pour toutes les municipalités, les OBNL et les coopératives.
- 100 % des dépenses admissibles de la MRC.
- Les aides financières remboursables consenties dans le cadre du programme des Fonds locaux d'investissement (FLI) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peuvent s'ajouter au taux de cumul maximal de 70 % des aides financières prévu pour les entreprises privées, ne dépassant pas un taux de cumul absolu de 100 % des dépenses admissibles;
- Le financement provenant des Fonds locaux de solidarité (FLS) est comptabilisé comme une contribution privée.

*Les autres modalités non mentionnées continuent de s'appliquer.

Modalités d'appui aux projets

D) Seuils et conditions d'aide financière - suite

2. Nature des dépenses admissibles¹

- Frais directement liés à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux, loyer, dépenses de déplacement, acquisition de données, matériel et équipement) (les équipements roulants motorisés ne sont pas admissibles);
- Dépenses de réalisation de plans et d'études (incluant salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant à :
 - la réalisation d'un plan d'affaires,
 - l'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet,
 - l'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet,
 - la définition et la mise au point d'un concept,
 - la programmation d'activités,
 - le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets;
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels);
- Les dépenses d'administration pour un maximum de 5 % des dépenses admissibles (avant taxes).

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégué: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 14.

Modalités d'appui aux projets

D) Seuils et conditions d'aide financière - suite

3. Conditions d'octroi de subvention au projet¹

Contribution minimale du demandeur

- Entreprise à but lucratif : au moins 50 % du coût total du projet.
- Autres organismes admissibles : au moins 20 % du coût total du projet.

Cette exigence favorise la mobilisation des ressources locales et la coresponsabilité financière.

Reddition de comptes

Une reddition de comptes est obligatoire pour les projets admis et comprend :

- Rapport final détaillant les résultats obtenus et les preuves des dépenses du projet .
- Rapport intermédiaire requis pour les projets de 25 000 \$ et plus, à mi-parcours, afin de présenter l'état d'avancement et permettre un suivi rigoureux.

Résolution du conseil

Chaque projet admissible et conforme aux critères doit être approuvé par une résolution du conseil de la MRC, mentionnant minimalement :

- le bénéficiaire du projet;
- la date de début et la date de fin prévue;
- le coût total du projet;
- le montant investi du FRR.

3.1 Modalités modifiées à partir du 10 février 2026*

Contribution minimale du demandeur

- Entreprise à but lucratif : au moins 30 % du coût total du projet.
- Autres organismes admissibles : au moins 20 % du coût total du projet.
- Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par un demandeur OBNL ou coopérative, en l'absence de revenus autonomes, la contribution en nature peut être considérée dans les dépenses admissibles. Celles-ci doivent alors être

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégataire: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 14.

Modalités d'appui aux projets

comptabilisées et appuyées par des pièces justificatives. Le bénévolat et les ressources n'ayant pas de valeur marchande ne peuvent pas être comptabilisés dans les contributions du demandeur.

Cette exigence favorise la mobilisation des ressources locales et la coresponsabilité financière.

* Les autres modalités non mentionnées continuent de s'appliquer.

Mécanisme de reddition de comptes à la population

La MRC de Deux-Montagnes veut assurer une transparence complète dans la mise en œuvre du cadre d'intervention du FRR – Volet 2. À cette fin, plusieurs mécanismes sont prévus pour informer la population et les partenaires des progrès réalisés. Ces mécanismes visent à renforcer la confiance des citoyens et des partenaires, à assurer la cohérence entre les actions et les priorités et à favoriser la mobilisation collective autour des projets structurants.

1. Rapport d'activité annuel¹ :

Chaque année, la MRC publiera un rapport d'activité annuel présentant :

- Le bilan des activités réalisées par la MRC pour élaborer et soutenir la mise en œuvre du Cadre d'intervention;
- Le bilan financier, incluant notamment les montants engagés, versés et à verser des projets sélectionnés.
- Les dépenses réalisées par la MRC pour l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre d'intervention.
- Les projets soutenus au cours de l'année de référence, incluant minimalement la priorité d'intervention à laquelle répond le projet, le nom du projet et du promoteur, le coût total du projet et les montants engagés.
- Les ententes sectorielles qui ont été signées au cours de l'année de référence ainsi que toutes les ententes pour lesquelles la MRC a effectué un versement.
- La délégation à un organisme à but non lucratif ou à une municipalité (si applicable).

Ce rapport sera publié sur le site Web de la MRC et des municipalités. Il pourra également être diffusé par communiqué, intégré aux infolettres municipales et présenté lors de séances publics.

2. Compilation des données¹ :

Chaque année, la MRC complète un formulaire électronique dans le système de suivi du FRR pour documenter les dépenses admissibles, les projets soutenus et les ententes sectorielles réalisées. Ce formulaire permet de transmettre les informations essentielles à la reddition de comptes, incluant les bénéficiaires, les montants investis, les domaines d'intervention et les retombées attendues.

1. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide du délégataire: Fonds Régions et Ruralité - Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. P. 14.

Annexe

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Une matrice recensant l'ensemble des subventions et programmes de financement disponibles a été élaborée pour soutenir la réalisation des priorités définies.

Cet outil stratégique illustre que ces priorités, de nature structurante et à fort impact, nécessitent des investissements considérables dépassant la capacité du seul Fonds régions et ruralité (FRR). La matrice démontre l'ampleur des ressources à mobiliser et la nécessité d'une approche concertée pour assurer leur mise en œuvre. Elle permet d'identifier les leviers financiers complémentaires, de planifier la mobilisation des partenaires et d'optimiser la coordination des initiatives.

En intégrant cette matrice, le cadre d'intervention se dote d'un instrument essentiel pour transformer des ambitions en réalisations concrètes et maximiser les retombées sur l'ensemble du territoire. Cette matrice répond à plusieurs objectifs :

1. Illustrer la diversité des leviers financiers mobilisables pour concrétiser des projets structurants;
2. Planifier la mobilisation des partenaires et des ressources complémentaires afin d'assurer la faisabilité des actions;
3. Optimiser la coordination des initiatives et des investissements pour maximiser les retombées sur le territoire.

Limites de l'analyse : La matrice ci-dessous présente les principales sources de financement jugées les plus pertinentes, selon les échanges avec les employés de la MRC de Deux-Montagnes. Il convient toutefois de noter que d'autres programmes et sources de financement existent et peuvent être identifiés.

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Sources de financement et programmes de subventions disponibles		Priorités d'intervention				
		Aménagement durable Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens	Mobilité Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie	Territoire et environnement Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques	Économie Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales	Tourisme et culture Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire
1	Fonds régions et ruralité (FRR)	x	x	x	x	x
2	Société d'habitation du Québec (SHQ)*1	x				
3	Fonds municipal vert (FMV) - <i>Suspendue jusqu'en avril 2026</i>	x	x	x		x
4	Superficie des aires protégées	x				
5	Société canadienne d'hypothèques et de logement*2	x				
6	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – FTQ*3	x				
7	Confédération québécoise des coopératives d'habitation : Fonds coop Accès Proprio	x				
8	Projet Habitation et milieux de vie - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) - CPERL	x				
9	Programme d'aide au développement du transport collectif (MTMD)		x			
10	Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III		x			
11	Programme NOMO (Nouvelles mobilités)		x			
12	Roulez vert / Transportez vert		x			
13	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAFFITC)		x			
14	Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (SOFIL)		x			
15	Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)		x			
16	Projet Mobilité durable - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) - CPERL		x			

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Sources de financement et programmes de subventions disponibles		Priorités d'intervention				
		Aménagement durable Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens	Mobilité Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie	Territoire et environnement Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques	Économie Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales	Tourisme et culture Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire
17	Aide financière du MAMH - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT)		x	x		
18	Accompagnement des MRC des Laurentides - Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), Éco-corridors laurentiens, COBAMIL et OBRDN		x	x		
19	Circuit électrique - programme d'Hydro-Québec		x	x		
20	Programme d'incitatif pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (IVMLZE) de Transport Canada		x	x		
21	BIOÉNERGIES - programme du MELCCFP			x		
22	Programme du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs *4			x		
23	Programme Action Climat Québec			x		
24	Programme ClimatSol-Plus			x		
25	Programme de restauration et création de milieux humides et hydriques			x		
26	Programme OASIS Biodiversité			x		
27	Programme Accélérer le transitoire climatique locale (ATCL) *5			x		
28	Cadre pour la prévention de sinistre			x		
29	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)			x		
30	ÉCOPERFORMANCE - programme du MELCCFP			x		
31	Financement SADC des Laurentides				x	
32	Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)				x	

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Sources de financement et programmes de subventions disponibles		Priorités d'intervention				
		Aménagement durable Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens	Mobilité Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie	Territoire et environnement Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques	Économie Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales	Tourisme et culture Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire
33	Programmes culturels (SODEC, CALQ)				x	
34	Programme d'appui aux langues officielles (Patrimoine Canada)				x	
35	Micro Entreprendre				x	
36	CAE Capital				x	
37	CAE Rive-Nord				x	
38	Evol				x	
39	Fonds économie circulaire				x	
40	La Ruche (socio financement)				x	
41	Desjardins*6	x			x	
42	Investissement Québec - Aide aux entreprises-tarifs douaniers				x	
43	Financière agricole du Québec				x	
44	Financière agricole du Canada				x	
45	BDC				x	
46	Fonds de développement des entreprises touristiques (FDET)				x	x
47	Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)				x	x
48	Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques					x
49	Programme d'aide aux événements culturels (SODEC)					x
50	Fonds Horizons d'ici					x
51	Programme pour la croissance du tourisme (DEC) - Appui aux festivals de la région du Grand Montréal					x
52	Programme 2 milliards d'arbres appel de propositions continu					x
53	Financement Stratégie Verte					x

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Sources de financement et programmes de subventions disponibles		Priorités d'intervention				
		Aménagement durable Soutenir l'aménagement de milieux de vie durables et complets répondant aux besoins actuels et futurs des citoyens	Mobilité Planifier une mobilité cohérente pour soutenir le développement régional et l'accessibilité aux milieux de vie	Territoire et environnement Assurer une gestion territoriale responsable et résiliente pour composer avec les contraintes environnementales et physiques	Économie Valoriser les identités locales tout en favorisant la collaboration et les synergies intermunicipales	Tourisme et culture Consolider le développement récréotouristique, agrotouristique et culturel en mettant en valeur la richesse naturelle et patrimoniale du territoire
54	Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)					x
55	Programme développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART)					x
56	Aide financière aux festivals et aux événements touristiques					x
57	Programme Accessibilité des établissements touristiques (PAET) de Kéroul					x
58	Programme d'innovation touristique du MTO et MT Lab					x
59	Programme de soutien au virage numérique des activités, des attractions et des événements touristiques québécois					x
60	Destination durable et action concertée					x
61	Programme de soutien au virage numérique de ÉAQ					x
62	Programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR) de ParQ					x
63	Aide financière en transformation et distribution alimentaires					x
64	Programme d'ententes en patrimoine - MCC					x
65	Mesure de soutien pour l'achat de véhicules hors route électriques (VHRE)					x

Matrice d'évaluation des sources de financement et programmes

Notes	Programmes disponibles par le financeur	
1. Société d'habitation du Québec (SHQ)	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation Québec • Programme Accès Logis Québec • Programme d'habitation abordable Québec – PHAQ • Programme d'aide aux organismes communautaires – PAOC 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux organismes communautaires – PAOC • Programme allocation-logement – PAL • Programme d'aide financière visant la préservation du parc immobilier communautaire – PPPIC
2. Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de prêts pour la construction d'appartements – PPCA • Fonds pour le logement abordable – FLA 	
3.-Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec – FTQ	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Fonds de solidarité FTE-Québec • Capital Social d'Investissement Immobilier (CSII) • Han-Logement • Fonds d'Investissement de Montréal (FIM) • Fonds d'acquisition de Montréal (FAM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'acquisition québécois (FAQ) • Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire • Fonds IMMO social Québec • Initiative immobilière Communautaire Grand Montréal
4. Programme du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	<ul style="list-style-type: none"> • Agir pour la faune • Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) • Alus Montérégie • Cadre pour la prévention des sinistres • Carbone riverain • Climat-sol plus • Conversation du Lac Saint-Pierre • Excellence en gestion des eaux pluviales • Faune en danger • Fonds d'appui au rayonnement des régions • Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes • Fonds de la nature Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds des municipalités pour la biodiversité • Fonds des solutions climatiques axées sur la nature • Fonds pour dommages à l'environnement • Interactions communautaires • Lutte contre les plantes exotiques envahissantes • Mise en valeur des milieux naturels • Municipalités pour l'innovation climatique • Partenaires dans la protection du climat • Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations • Volet aménagements résilients • Protéger les habitats fauniques
5. Programme Accélérer le transitoire climatique locale (ATCL)	<ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 - élaboration ou mise à jour d'un plan climat 	<ul style="list-style-type: none"> • Volet 2 - Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat
6. Desjardins	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Amplifier • Subvention-Créavenir / microcrédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions-Fonds C